

## Rapport de Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

### REFERENCES DE LA MISSION

Numéro de dossier : MA2311199107  
Rapport édité le : 05/12/2023

### DONNEUR D'ORDRE

HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE - VASSY ROMAIN  
77002 MELUN

### OPERATEUR DE REPERAGE



MENNI abdelhakim

Certification n° : 1075  
Décernée par : LA CERTIFICATION DE  
PERSONNES

### PROPRIETAIRE

HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE  
10 Avenue Charles Péguy  
77000 Melun

### LIEU D'INTERVENTION

26 RUE DES MEZEREUX (67laj0103)  
77000 MELUN  
Bat. N/A, cage :AJ; Etage 1; Porte 3



Lot numéro 67laj0103,



Programme de travaux fourni par le donneur d'ordre : voir au point 3.

Par : MENNI abdelhakim



### TEXTES DE REFERENCES

Examen réalisé conformément à l'application du décret N°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations et de l'Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

### PROGRAMME DE REPERAGE

Examen réalisé conformément à l'application du décret N°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations et de l'Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

| Révision         | Date       | Objet                              |
|------------------|------------|------------------------------------|
| Version initiale | 05/12/2023 | Établissement du Dossier Technique |
|                  |            |                                    |

## 1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET DES INTERVENANTS

### PARTIES PRENANTES

| PARTIE PRENANTE        | SOCIETE   | ADRESSE  |
|------------------------|---|--|
| <b>Donneur d'ordre</b> | HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE - VASSY ROMAIN | 10 AVENUE CHARLES PEGUY<br>BP 114<br>77002 MELUN |
| <b>Propriétaire</b>    | HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE                | 10 Avenue Charles Péguy<br>77000 Melun           |
| <b>Accompagnateur</b>  | Sans accompagnateur                             |  |

### OPERATEUR DE REPERAGE

Nos opérateurs de repérage passent une certification de personnes qui consiste à valider les compétences et de répondre aux obligations réglementaires.



| NOM              | ORGANISME DE CERTIFICATION    | NUMERO DE CERTIFICATION | DATE D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION | DATE DE VALIDITE DE LA CERTIFICATION |
|------------------|-------------------------------|-------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| MENNI abdelhakim | LA CERTIFICATION DE PERSONNES | 1075                    | 26/08/2022                           | 25/08/2029                           |

### ASSURANCE DU DIAGNOSTIQUEUR

Le contrat d'assurance "Responsabilité des diagnostiqueurs immobiliers" permet de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle instituée par l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif aux conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique (DDT)



| COMPAGNIE | NUMERO DE POLICE | DATE DE VALIDITE |
|-----------|------------------|------------------|
| Axa       | 3912280604       | 01/01/2024       |

### LABORATOIRE

Adx groupe passe par un laboratoire privé afin de garantir l'indépendance et la neutralité d'Adx goupe



| LABORATOIRE | N°ACCREDITATION COFRAC | ADRESSE                              |
|-------------|------------------------|--------------------------------------|
| MYEASLAB    | 50503704400706         | 4 rue Maryse Bastié<br>44700 ORVAULT |

Nota : Pour la réalisation de cette expertise, le groupe ADX Groupe n'a fait appel à aucun sous-traitant (sauf pour l'analyse des échantillons traités par un laboratoire indépendant, le cas échéant).

## > SOMMAIRE

|    |   |    |
|----|---|----|
| 1. | IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET DES INTERVENANTS        | 2  |
| 2. | RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET OBSERVATIONS                  | 4  |
| 3. | DESCRIPTIF DES TRAVAUX SUR LESQUELS PORTENT LES INVESTIGATIONS  | 5  |
| 4. | CONCLUSIONS DU REPERAGE   | 6  |
| 5. | CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE                           | 11 |
| 6. | PROGRAMME DE REPERAGE, DESCRIPTION DES INVESTIGATIONS REALISEES | 13 |
| 7. | RAPPORTS D'ANALYSES   | 18 |
| 8. | ANNEXES/ATTESTATION D'ASSURANCE/CERTIFICATION                   | 22 |

**AdxGroupe c'est aussi des professionnels pour vous accompagner sur vos projets dans :**

### BÂTIMENT



### IMMOBILIER



### ENVIRONNEMENT



### INDUSTRIE



### NUMÉRISATION ET GESTION DES DONNÉES



### FORMATION



## 2. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET OBSERVATIONS

### RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET OBSERVATIONS

Adresse du bien : 26 RUE DES MEZEREUX (671aj0103)  
77000 MELUN

Numéro de mission : MA2311199107

Références cadastrales :

Référence client : NC

PC / date de construction : Date du permis de construire non connue

Visite effectuée le : 21/11/2023

Numéro de lot : Bat. N/A, cage :AJ; Etage 1; Porte 3, Lot numéro 671aj0103

| Documents demandés   | Documents remis |
|--|-----------------|
| Plan/Croquis du bâtiment   | Non             |
| Autres documents relatif à la construction (permis de construire, historique des travaux, etc.)  | Non             |
| Présence d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage sur le dossier                                    | Non             |
| Présence d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage Amiante sur le dossier                            | Non             |
| Autres documents relatifs à la construction (permis de construire, historique des travaux, etc.) | Non             |

Observations :

Après la visite avec le gardien, il a été précisé de limiter au maximum la dégradation de la salle de bain. De ce fait un sondage a été effectué sur la baignoire de façon ponctuelle. Néanmoins aucune plaque anti-vibratile n'a été repérée.

### 3. DESCRIPTIF DES TRAVAUX SUR LESQUELS PORTENT LES INVESTIGATIONS

Locaux ou parties de locaux concernés par les travaux :

Salle de bains

Définition du périmètre et du programme de repérage :

| Niveau         | Pièce          | Zone          |
|----------------|----------------|---------------|
| Salle de bains | Salle de bains | Cloison       |
|                | Salle de bains | Mur de refend |
|                | Salle de bains | Faïence       |
|                | Salle de bains | Plafond       |
|                | Salle de bains | Sol           |

Descriptif des travaux :

Réfection de la salle de bain, en vue d'une installation PMR.

**Important:**

Dans le cadre de cette mission, le donneur d'ordre doit communiquer à ADX Groupe un état descriptif exhaustif écrit des travaux projetés que nous avons décrit ci-dessus.

Si le descriptif ci-dessus venait à être manquant ou incomplet, aucune réclamation ne pourra être portée par le donneur d'ordre. En effet, ce rapport ne porte que sur la liste des locaux ou parties de locaux décrit ci-dessus exclusivement, tout autre local ou partie de local devra être considéré comme non visité et ne faisant pas partie du repérage.

Si des travaux supplémentaires au descriptif ci-dessus devaient être réalisés, des investigations complémentaires seraient à prévoir afin de compléter le présent repérage.

Liste des pièces non visitées

| Localisation | Description |
|--------------|-------------|
| Néant        | -           |

Liste des locaux, parties de locaux, composants ou parties de composants n'ayant pas pu être inspectés dans le cadre d'un repérage réglementaire :

| Localisation | Parties du local | Raison |
|--------------|------------------|--------|
| Néant        | -                |        |

#### 4. CONCLUSIONS DU REPERAGE

Ce présent repérage a pour objectif d'identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante et faisant indissociablement corps avec l'immeuble ou la partie d'immeuble pour la zone \_impactée par les travaux décrits au paragraphe 3 du présent rapport.

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, lorsqu'il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante, la nature de ces matériaux et produits ainsi que leur localisation sont décrites ci-après.

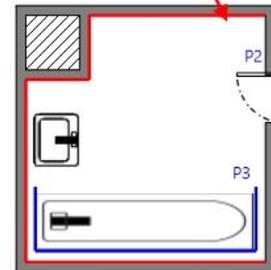
Dans le cas où des matériaux contenant de l'amiante ont été repérés, il convient s'il a lieu de confier le désamiantage à une entreprise certifiée. Le repérage est conforme à la réglementation dans le cadre de cette mission. Toutefois, il n'est jamais possible d'être parfaitement exhaustif, dans la mesure où un sondage n'est représentatif qu'à l'endroit précis du support investigué. Il convient donc de rester toujours très vigilant lors des travaux quant à l'éventuelle mise à jour de matériaux suspects ce qui nécessitera un repérage complémentaire.

**Tableau 1 – Synthèse des ZPSO Contenant de l'Amiante ainsi que leurs quantités**

| ZPSO    | Niveau         | Localisation   | Zone    | Description du prélèvement réalisé  | Surface indicative |
|---------|----------------|----------------|---------|---|--------------------|
| ZPSO001 | Salle de bains | Salle de bains | Cloison | <u>Analyse : P001</u><br>- Phase 2 Matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron) (Présence d'amiante) | 6m <sup>2</sup>    |

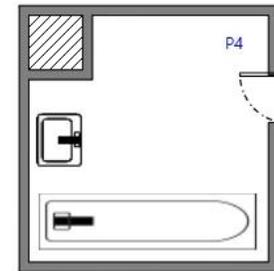
|   |   |
|---|---|
|   | <b>Planche de repérage des matériaux et produits amiantés</b> |
| Affaire   | MA2311199107  |
| Opération   | MENNI abdelhakim  |
| Site  | 26 RUE DES MEZEREUX<br>(671aj0103)                            |
|   | 77000   |
|   | MELUN   |
| Date de réalisation                                 | 05/12/2023  |
| <b>Matériaux et produits contenant de l'amiante</b> |   |
|   | Surface amianté   |
|   | Linéaire / paroi amianté (type 1)                             |
|   | Linéaire / paroi amianté (type 2)                             |
|   | Conduit amianté   |
| <b>Sondages destructifs / Prélèvements</b>          |   |
| Px  | Prélèvement Positif   |
| Px  | Prélèvement négatif   |
| S   | Sondage destructif  |
| <b>Types de murs</b>                                |   |
|   | Mur Porteur   |
|   | Mur Cloison (type 1)  |
|   | Mur Cloison (type 2)  |
|   | Gaine technique   |
| <b>Eléments ou pièces non visités</b>               |   |
|   | Local non visité  |
|   | Elément non visité  |

**a P001 Enduit peinture (beige) + matériau type plaque de plâtre (marron) Bon état**  
(cf. tableau des analyses)



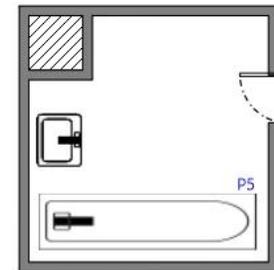
Faïence  
Murs/Elément

|   |   |  |
|---|---|--|
|   | <b>Planche de repérage des matériaux et produits amiantés</b> |  |
| Affaire   | MA2311199107  |  |
| Opération   | MENNI abdelhakim  |  |
| Site  | 26 RUE DES MEZEREUX<br>(671aj0103)                            |  |
|   | 77000   |  |
|   | MELUN   |  |
| Date de réalisation                                 | 05/12/2023  |  |
| <b>Matériaux et produits contenant de l'amiante</b> |   |  |
|   | Surface amianté   |  |
|   | Linéaire / paroi amianté (type 1)                             |  |
|   | Linéaire / paroi amianté (type 2)                             |  |
|   | Conduit amianté   |  |
| <b>Sondages destructifs / Prélèvements</b>          |   |  |
|   | Prélèvement Positif   |  |
|   | Prélèvement négatif   |  |
|   | Sondage destructif  |  |
| <b>Types de murs</b>                                |   |  |
|   | Mur Porteur   |  |
|   | Mur Cloison (type 1)  |  |
|   | Mur Cloison (type 2)  |  |
|   | Gaine technique   |  |
| <b>Eléments ou pièces non visités</b>               |   |  |
|   | Local non visité  |  |
|   | Elément non visité  |  |
|   | <b>Planche de repérage des matériaux et produits amiantés</b> |  |
| Affaire   | MA2311199107  |  |



Plafond

|   |                                    |
|---|------------------------------------|
| Opération   | MENNI abdelhakim                   |
| Site  | 26 RUE DES MEZEREUX<br>(671aj0103) |
|   | 77000                              |
|   | MELUN                              |
| Date de réalisation   | 05/12/2023                         |
| <b>Matériaux et produits contenant de l'amiante</b>                                 |                                    |
|     | Surface amianté                    |
|     | Linéaire / paroi amianté (type 1)  |
|     | Linéaire / paroi amianté (type 2)  |
|     | Conduit amianté                    |
| <b>Sondages destructifs / Prélèvements</b>  |                                    |
|  Px | Prélèvement Positif                |
|  Px | Prélèvement négatif                |
|  S  | Sondage destructif                 |
| <b>Types de murs</b>  |                                    |
|     | Mur Porteur                        |
|     | Mur Cloison (type 1)               |
|     | Mur Cloison (type 2)               |
|     | Gaine technique                    |
| <b>Eléments ou pièces non visités</b>   |                                    |
|   | Local non visité                   |
|   | Elément non visité                 |



Sol

**Tableau des analyses effectuées:**

| Echantillon | Description Expert   | Description laboratoire  | Résultat Laboratoire |
|-------------|--|--|----------------------|
| P001        | <u>Identifiant:</u> ZPSO001<br><u>Description:</u> Couche1: Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...) + Couche2: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés | - Phase 2 Matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron)<br>Présence d'amiante  | Présence d'amiante   |
| P002        | <u>Identifiant:</u> ZPSO002<br><u>Description:</u> Couche1: Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...) + Couche2: Enduit à base de ciment lissé ou taloché                        | - Matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau semi-dur (granulaire) (beige) : Absence d'amiante  | Absence d'amiante    |
| P003        | <u>Identifiant:</u> ZPSO003<br><u>Description:</u> Colle de faïence  | - Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (beige) ; matériau semi-dur (blanc) : Absence d'amiante   | Absence d'amiante    |
| P004        | <u>Identifiant:</u> ZPSO004<br><u>Description:</u> Couche1: Peinture décorative (pailletées, gouttelettes...) + Couche2: Enduit à base de ciment lissé ou taloché                          | - Matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau semi-dur (granulaire) (beige) : Absence d'amiante  | Absence d'amiante    |
| P005        | <u>Identifiant:</u> ZPSO005<br><u>Description:</u> Couche1: Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple + Couche2: Colle non bitumineuse + Couche3: Ragréage                    | - Phase 1 Matériau souple de type revêtement de sol (collant) (gris)<br>Absence d'amiante<br>- Phase 3 Matériau souple de type revêtement de sol (fibreuse) (vert)<br>Absence d'amiante<br>- Phase 4 Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur (blanc)<br>Absence d'amiante | Absence d'amiante    |

## 5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

### Programme de repérage :

Le programme de repérage de la mission décrite en tête du présent rapport est exhaustif et nécessite des sondages destructifs et/ou des démontages particuliers, de manière à suivre rigoureusement le périmètre de travaux définis avec le donneur d'ordre et l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Aout 2017.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels et justifiés certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage émet les réserves et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes des travaux.

### Ne font pas partie du repérage :

- Les machineries en place (ascenseur / ventilation) (en service et nécessitant une habilitation particulière pour y pénétrer)
- Les locaux « Poste de Transformation » (en service et nécessitant une habilitation particulière pour y pénétrer)
- Les locaux ou parties de locaux n'ayant pu être inspectés et listés dans le tableau page précédente
- Les ouvrages et réseaux enterrés

### Sondages :

Dans un premier temps, l'opérateur de repérage recherche et constate de visu la présence de matériaux et produits qui correspondent aux composants ou parties de composants listés en annexe 1 de l'Arrêté du 16 juillet 2019 sont susceptibles de contenir de l'amiante. S'il a connaissance d'autres produits ou matériaux réputés contenir de l'amiante, il les repère également. L'inspection des ouvrages doit être exhaustive. Le repérage peut nécessiter des sondages destructifs ou des démontages particuliers. Notamment, il convient de procéder aux investigations suivantes :

- Les plénums doivent être inspectés
- Les gaines techniques doivent être contrôlées
- Les cloisons démontables doivent être examinées (têtes, pieds et joints de la cloison, réservations) ;
  - Les éléments de façade, gaines maçonnées, joints de

cloisons devront être sondés ou démontés s'il y a présomption de présence de matériaux contenant de l'amiante.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels, qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que la démolition / les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes de la démolition/les travaux.

Chaque sondage est décrit dans la section 7 « *Description des investigations réalisées* ». Ils sont réalisés en partant de la surface du support jusqu'à l'élément structurel du bâtiment.

En respect de l'Annexe C de la norme NF X 46-020, les s réalisés dans le cadre du présent repérage concernent tout ou partie de l'épaisseur des matériaux.

Les mesures de prévention collective, le choix des équipements de protection individuelle et du matériel à utiliser sont issus de l'évaluation des risques réalisée préalablement à l'intervention, selon le mode opératoire d'ADX Groupe dans lequel est détaillée la méthodologie de prélèvements.

### Établissement des zones présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO)

La recherche et la détermination des ZPSO est une démarche réalisée au cours de l'ensemble des étapes de la mission, dans le but final d'aboutir à l'identification et la localisation des ZPSO contenant ou non de l'amiante. Chaque ZPSO sera donc identifiée par un ouvrage de référence, choisi comme le plus représentatif des ouvrages similaires. Parmi les ouvrages composant l'immeuble bâti, l'opérateur de repérage prend en compte un certain nombre de critères pour déterminer chacun des ouvrages de référence

Le nombre de sondages à réaliser sera directement impacté par le caractère continu ou discontinu de la ZPSO.



### Ecart, adjonction ou suppression par rapport à la norme NF X 46-020 :

Information relative aux conditions spécifiques du repérage, telles que les conditions d'inaccessibilité, l'impossibilité de réaliser un prélèvement destructif, etc. :

Dans le cadre du diagnostic amiante avant travaux les états de conservation ne sont donnés qu'à titre informatif dans le cas où les matériaux amiantés seraient conservés à l'issue des travaux.

ADX GROUPE a choisi d'utiliser les critères non subjectifs de l'évaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B. Ces états de conservation ne peuvent en aucun cas se substituer à l'analyse des risques des entreprises intervenantes.

| Observations   | Oui | Non | Sans Objet |
|--|-----|-----|------------|
| Plan de prévention réalisé avant intervention sur site | -   | -   | X          |
| Vide sanitaire accessible                              |     |     | X          |
| Combles ou toiture accessibles et visitables           |     |     | X          |

## 6. PROGRAMME DE REPERAGE, DESCRIPTION DES INVESTIGATIONS REALISEES

Descriptif des sondages et prélèvements effectués pour les ouvrages objet de la mission selon l'annexe A de la norme NFX 46 020 d'Aout 2017 et l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

### 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

**Sans objet**

### 2 - Parois verticales extérieures et Façades

**Sans objet**

### 3 - Parois verticales intérieures

| ZPSO001 : Couche1: Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...) + Couche2: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés |                               |                  |         |  |   |  |  |
|---|-------------------------------|------------------|---------|--|---|--|--|
| Pièces : Salle de bains   |                               |                  |         |  |   |  |  |
| Localisation  | Continuité /<br>Discontinuité | n° de<br>sondage | Zone    | Prélèvement effectué /<br>Sondage et extension | Echantillon   | Analyse  | Photo  |
| Salle de bains  | Discontinue                   | 1                | Cloison | Oui<br>Salle de bains : Cloison                | <u>Identifiant:</u> ZPSO001<br><u>Réf. échantillon:</u> MA2311199107/P001<br><u>Réf. laboratoire:</u> 23EK086780-001<br><u>Description:</u> Couche1: Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...) + Couche2: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés<br><u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres + 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)<br><u>Partie à sonder:</u> Couche1: Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...) + Couche2: Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés<br><u>Justificatif:</u> Après analyse en laboratoire | <u>Analyse:</u><br>P001<br><u>Partie analysée par le laboratoire:</u><br>- Phase 2 Matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron)<br>Présence d'amiante |  |

## ZPSO002 : Couche1: Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...) + Couche2: Enduit à base de ciment lissé ou taloché

### Pièces : Salle de bains

| Localisation   | Continuité /<br>Discontinuité | n° de<br>sondage | Zone          | Prélèvement effectué /<br>Sondage et extension | Echantillon  | Analyse  | Photo |
|----------------|-------------------------------|------------------|---------------|--|--|--|-------|
| Salle de bains | Unique                        | 1                | Mur de refend | Oui<br>Salle de bains : Mur de refend          | <p><u>Identifiant:</u> ZPSO002<br/> <u>Réf. échantillon:</u> MA2311199107/P002<br/> <u>Réf. laboratoire:</u> 23EK086780-002<br/> <u>Description:</u> Couche1: Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...) + Couche2: Enduit à base de ciment lissé ou taloché<br/> <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres + 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés<br/> <u>Partie à sonder:</u> Couche1: Peinture décorative (pailletées, gouttelettes, ...) + Couche2: Enduit à base de ciment lissé ou taloché<br/> <u>Justificatif:</u> Après analyse en laboratoire</p> | <p><u>Analyse:</u><br/>P002<br/> <u>Partie analysée par le laboratoire:</u><br/>           - Matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau semi-dur (granulaire) (beige) : Absence d'amiante</p> |       |

## ZPSO003 : Colle de faïence

### Pièces : Salle de bains

| Localisation   | Continuité /<br>Discontinuité | n° de<br>sondage | Zone    | Prélèvement effectué /<br>Sondage et extension | Echantillon  | Analyse   | Photo |
|----------------|-------------------------------|------------------|---------|--|--|---|-------|
| Salle de bains | Unique                        | 1                | Faïence | Oui<br>Salle de bains : Faïence                | <p><u>Identifiant:</u> ZPSO003<br/> <u>Réf. échantillon:</u> MA2311199107/P003<br/> <u>Réf. laboratoire:</u> 23EK086780-003<br/> <u>Description:</u> Colle de faïence<br/> <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres<br/> <u>Partie à sonder:</u> Colle de faïence<br/> <u>Justificatif:</u> Après analyse en laboratoire</p> | <p><u>Analyse:</u><br/>P003<br/> <u>Partie analysée par le laboratoire:</u><br/>           - Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (beige) ; matériau semi-dur (blanc) : Absence d'amiante</p> |       |

## 4 - Plafonds et faux plafonds

## ZPSO004 : Couche1: Peinture décorative (pailletées, gouttelettes...) + Couche2: Enduit à base de ciment lissé ou taloché

### Pièces : Salle de bains

| Localisation | Continuité /<br>Discontinuité | n° de<br>sondage | Zone | Prélèvement effectué /<br>Sondage et extension | Echantillon | Analyse | Photo |
|--------------|-------------------------------|------------------|------|--|-------------|---------|-------|
|--------------|-------------------------------|------------------|------|--|-------------|---------|-------|

|                |        |   |         |                                 |   |  |  |
|----------------|--------|---|---------|---------------------------------|---|--|--|
| Salle de bains | Unique | 1 | Plafond | Oui<br>Salle de bains : Plafond | <p><u>Identifiant:</u> ZPSO004<br/> <u>Réf. échantillon:</u> MA2311199107/P004<br/> <u>Réf. laboratoire:</u> 23EK086780-004<br/> <u>Description:</u> Couche1: Peinture décorative (pailletées, gouttelettes...) + Couche2: Enduit à base de ciment lissé ou taloché<br/> <u>Composant de la construction:</u> 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds<br/> <u>Partie à sonder:</u> Couche1: Peinture décorative (pailletées, gouttelettes...) + Couche2: Enduit à base de ciment lissé ou taloché<br/> <u>Justificatif:</u> Après analyse en laboratoire</p> | <p><u>Analyse:</u><br/>P004<br/> <u>Partie analysée par le laboratoire:</u><br/>           - Matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau semi-dur (granulaire) (beige) ; Absence d'amiante</p> |  |
|----------------|--------|---|---------|---------------------------------|---|--|--|

## 5 - Planchers et planchers techniques

| ZPSO005 : Couche1: Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple + Couche2: Colle non bitumineuse + Couche3: Ragréage |                            |               |      |   |  |   |       |
|--|----------------------------|---------------|------|---|--|---|-------|
| Pièces : Salle de bains  |                            |               |      |   |  |   |       |
| Localisation   | Continuité / Discontinuité | n° de sondage | Zone | Prélèvement effectué / Sondage et extension | Echantillon  | Analyse   | Photo |
| Salle de bains   | Unique                     | 1             | Sol  | Oui<br>Salle de bains : Sol                 | <p><u>Identifiant:</u> ZPSO005<br/> <u>Réf. échantillon:</u> MA2311199107/P005<br/> <u>Réf. laboratoire:</u> 23EK086780-005<br/> <u>Description:</u> Couche1: Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple + Couche2: Colle non bitumineuse + Couche3: Ragréage<br/> <u>Composant de la construction:</u> 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols<br/> <u>Partie à sonder:</u> Couche1: Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple + Couche2: Colle non bitumineuse + Couche3: Ragréage<br/> <u>Justificatif:</u> Après analyse en laboratoire</p> | <p><u>Analyse:</u><br/>P005<br/> <u>Partie analysée par le laboratoire:</u><br/>           - Phase 1 Matériau souple de type revêtement de sol (collant) (gris)<br/>           Absence d'amiante<br/>           - Phase 3 Matériau souple de type revêtement de sol (fibreuse) (vert)<br/>           Absence d'amiante<br/>           - Phase 4 Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur (blanc)<br/>           Absence d'amiante</p> |       |

## 6 - Conduits et accessoires intérieurs

**Sans objet**

## 7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques

**Sans objet**

**8 - Équipements divers et accessoires**

**Sans objet**

**9 - Fondations et soubassements**

**Sans objet**

**10 - Aménagements, voiries et réseaux divers**

**Sans objet**

**11 - Composants Hors norme**

**Sans objet**

Légende : « ! - matériaux indissociables\* » l'échantillon multicouche a été envoyée au laboratoire avec une demande d'analyse sur chaque couche séparément. Cependant, le laboratoire n'ayant pas réussi à distinguer chacune d'entre-elle, le retour de l'analyse a été généralisé à l'ensemble de l'échantillon. Des investigations complémentaires pourront être réalisées sur simple demande.

OBLIGATION DONNEUR D'ORDRE SELON L'ARTICLE 11 DE L'ARRETE DU 16 JUILLET 2019

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du DAPP prévu à l'article R. 1334-29-4 I du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du DTA prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

## 7. RAPPORTS D'ANALYSES

**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,  
Unipessoal Lda.**

**ADX GROUPE**  
**Abdelhakim Menni**  
Parc Saint Fiacre  
53200 CHATEAU GONTIER

### RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

**N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-096199-01**  
**Date d'émission de rapport : 04/12/2023 23:42**

---

Référence dossier Client:655e154b359f4Dossier: MA2311199107  
Référence dossier N° : 23UV096518  
Référence laboratoire N° : 23EK086780

Reçu par MyEasyLab le : 29/11/2023 18:22  
Reçu par le laboratoire le : 29/11/2023  
Date d'analyse : 30/11/2023

| Indice n°     | Référence client  | Description visuelle   | Technique utilisée / Analyste | Préparation                   |   | Résultats                                      |
|---------------|---|--|-------------------------------|-------------------------------|---|--|
|               |   |  |                               | Nb prep / Nb grilles ou lames | Type  |  |
| 001-01        | P001 - 3 - Parois verticales interieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres + 3 - Parois verticales interieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Couche1: Peinture decorative (pailletees, gouttelettes, ) + Couche2: Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Couche1: Peinture decorative (pailletees, gouttelettes, ) + Couche2: Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Salle de bains | Matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron)    | MOLP / D4S4                   | 2 / 2                         | -   | Analyse réalisée non conclusive                |
| 001-02<br>(i) | P001 - 3 - Parois verticales interieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres + 3 - Parois verticales interieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Couche1: Peinture decorative (pailletees, gouttelettes, ) + Couche2: Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Couche1: Peinture decorative (pailletees, gouttelettes, ) + Couche2: Enduits a base de platre ou ciment projetes, lisses ou taloches - Salle de bains | Matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron)(i) | MET / RCV8                    | 1 / 2                         | Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) | <br><b>Fibres d'amiante de type chrysotile</b> |

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.**  
Rua Monte de Além, 62  
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,  
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-096199-01

| Indice n°      | Référence client  | Description visuelle   | Technique utilisée / Analyste | Préparation                   |   | Résultats                      |
|----------------|---|--|-------------------------------|-------------------------------|---|--------------------------------|
|                |   |  |                               | Nb prep / Nb grilles ou lames | Type  |                                |
| 002-01<br>(i)  | P002 - 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres + 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnes - Couche1: Peinture décorative (paillètees, gouttelettes, ) + Couche2: Enduit a base de ciment lisse ou taloche - Couche1: Peinture décorative (paillètees, gouttelettes, ) + Couche2: Enduit a base de ciment lisse ou taloche - Salle de bains | Matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau semi-dur (granulaire) (beige)  | MET / TZS7                    | 1 / 2                         | Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) | Fibres d'amiante non détectées |
| 003-01         | P003 - 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de faïence - Colle de faïence - Salle de bains   | Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (beige) ; matériau semi-dur (blanc) | MET / MVO6                    | 1 / 2                         | Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) | Fibres d'amiante non détectées |
| 004-01<br>(ii) | P004 - 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Couche1: Peinture décorative (paillètees, gouttelettes ) + Couche2: Enduit a base de ciment lisse ou taloche - Couche1: Peinture décorative (paillètees, gouttelettes ) + Couche2: Enduit a base de ciment lisse ou taloche - Salle de bains  | Matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau semi-dur (granulaire) (beige)(ii)  | MET / TZS7                    | 1 / 2                         | Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) | Fibres d'amiante non détectées |



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

**Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.**  
Rua Monte de Alén, 62  
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,  
 Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-096199-01

| Indice n° | Référence client  | Description visuelle   | Technique utilisée / Analyste | Préparation                   |   | Résultats                       |
|-----------|---|--|-------------------------------|-------------------------------|---|---------------------------------|
|           |   |  |                               | Nb prep / Nb grilles ou lames | Type  |                                 |
| 005-01    | P005 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Couche1: Sous-couche (carton, feutre, ) de revêtement souple + Couche2: Colle non bitumineuse + Couche3: Ragreage - Couche1: Sous-couche (carton, feutre, ) de revêtement souple + Couche2: Colle non bitumineuse + Couche3: Ragreage - Salle de bains | Matériau souple de type revêtement de sol (collant) (gris)   | MET / MVO6                    | 1 / 2                         | Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) | Fibres d'amiante non détectées  |
| 005-02    | P005 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Couche1: Sous-couche (carton, feutre, ) de revêtement souple + Couche2: Colle non bitumineuse + Couche3: Ragreage - Couche1: Sous-couche (carton, feutre, ) de revêtement souple + Couche2: Colle non bitumineuse + Couche3: Ragreage - Salle de bains | Matériau souple de type revêtement de sol (fibreuse) (vert)  | MOLP / D4S4                   | 2 / 2                         | -   | Analyse réalisée non conclusive |
| 005-03    | P005 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Couche1: Sous-couche (carton, feutre, ) de revêtement souple + Couche2: Colle non bitumineuse + Couche3: Ragreage - Couche1: Sous-couche (carton, feutre, ) de revêtement souple + Couche2: Colle non bitumineuse + Couche3: Ragreage - Salle de bains | Matériau souple de type revêtement de sol (fibreuse) (vert)  | MET / MVO6                    | 1 / 2                         | Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) | Fibres d'amiante non détectées  |
| 005-04    | P005 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Couche1: Sous-couche (carton, feutre, ) de revêtement souple + Couche2: Colle non bitumineuse + Couche3: Ragreage - Couche1: Sous-couche (carton, feutre, ) de revêtement souple + Couche2: Colle non bitumineuse + Couche3: Ragreage - Salle de bains | Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur (blanc) | MET / MVO6                    | 1 / 2                         | Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) | Fibres d'amiante non détectées  |

Le traitement des échantillons de ce dossier a nécessité au total :  
**9 analyses au laboratoire dont 7 par la technique identifiée sous le terme MET et 2 par la technique identifiée sous le terme MOLP.**



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

**Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.**  
 Rue Monte de Além, 62  
 4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,  
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-096199-01

| Observation(s) échantillon(s) |   |
|-------------------------------|---|
| (1)                           | Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.  |
| Autre(s) observation(s)       |   |
| (i)                           | La teneur en fibres d'amiante détectée est proche de la limite de détection. Plusieurs prises d'essais ont été réalisées et ont permis de confirmer cette teneur. |
| (ii)                          | Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.  |

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

**MOLP:** Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2021 - annexe 2

**MET:** Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021, P-PS-SOP3368 : version 8

**Notes :**

1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire. - 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire sépare l'échantillon transmis par le demandeur pour une analyse par composant. Des composants décrits simultanément dans une même prise d'essai n'ont pas pu être séparés pour l'analyse. - 3 : Le présent rapport mentionne les analyses conclusives et non conclusives. En effet, le laboratoire met en œuvre les deux techniques d'analyse MOLP et META sur tous les échantillons massifs conformément aux exigences indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2019. - 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse. - 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm. "Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. - 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur <http://www.ipac.pt/>. - 7 : La liste des méthodes avec accréditations flexibles intermédiaires peut être consultée sur <https://www.eurofins.pt/ambiente/eurofins-lab-environment-testing-portugal/laboratorio-de-analise-de-amiante/qualidade/>. - 8 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client. - 9 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JORF n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10). - 10 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :

*Margarida  
Barbosa*

**Margarida Barbosa**  
Technicien de laboratoire



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

**Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.**  
Rua Monte de Alén, 62  
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

4/4

---

## **8. ANNEXES/ATTESTATION D'ASSURANCE/CERTIFICATION**

---

## Votre Assurance

► RESPONSABILITE CIVILE  
ENTREPRISE



ATTESTATION

## COURTIER

### **CNA**

178 BOULEVARD PEREIRE  
75017 PARIS

**Tél : 01 40 68 02 02**

Fax : 01 40 68 05 00

Email : CONTACT@CNASSUR.COM

Portefeuille : 0114921220

### Vos références :

**Contrat n° 3912280604**

Client n° 0626460020

AXA France IARD, atteste que :

**SAS ADX GROUPE (Marque Allo Diagnostic) et ADX Formation  
PARC SAINT FIACRE  
53200 CHATEAU GONTIER**

**a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile 1<sup>ère</sup> ligne n°3912280604 et un contrat Responsabilité Civile 2<sup>ème</sup> ligne n°3912431104, garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat :**

#### **Les diagnostics techniques immobiliers obligatoires**

- Repérage amiante avant-vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- L'Infiltrométrie
- La recherche de Fibres Céramiques Réfractaires FCR

#### **Repérage de polluants:**

##### **AMIANTE :**

- Repérage de l'amiante avant travaux, (dans les bâtiments, les matériels ferroviaires, les aéronefs, l'industrie, les voiries et les sols navires, bateaux et autres engins flottants)
- Repérage de l'amiante avant démolition
- Dossier Technique Amiante (DTA)
- Contrôle de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante

#### **AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



- Dossier Amiante Partie Privative (DAPP)
- Contrôle visuel amiante après travaux (CV1&CV2))
- Sapiteur Amiante
- Mesures d'empoussièrement amiante
- Diagnostic amiante sur des navires selon Décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante à bord des navires sous la marque ADX Groupe.

**PLOMB:**

- Repérage du plomb avant travaux (dans les bâtiments, les maies matériels ferroviaires, les aéronefs, l'industrie, les voiries et les sols navires, bateaux et autres engins flottants)
- Contrôle du plomb après travaux

**AUTRES:**

- Inventaire des Matières Potentiellement Dangereuses dans les navires conformément à la Résolution MEPC.197(62) de l'OMI
- Inventaire des matériaux pouvant contenir de la silice
- Inventaire des matériaux pouvant contenir du PCB
- Inventaire des matériaux pouvant contenir du machefert
- Recherche des métaux lourds
- Diagnostic de pollution des sols
- L'Analyse de la qualité de l'air et La Recherche de fuites
- Recherche de Radon N1 et N2

**Contrôle du bâti:**

- Diagnostique Technique Globale (DTG)
- Diagnostic technique en vue de la mise en copropriété
- Diagnostique Technique du bâtiment (DTB)
- Diagnostic Technique Immobilier (Loi SRU)
- Plan pluriannuel de travaux (PPT)
- Diagnostic accessibilité handicapés
- Constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis
- Audit de la partie privative en assainissement collectif
- Diagnostic sécurité piscine

**Energetique:**

- Réalisation d'audit énergétique sous réserve que l'assuré déclare que son activité ne peut en aucun cas être assimilable à une mission de maîtrise d'oeuvre et qu'il ne mette pas en relation les clients avec des professionnels du bâtiment. Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée au titre du contrat responsabilité civile Conditions de garantie.
- Attestation de conformité à la Réglementation Thermique
- Vérification de la VMC
- Vérification de chantier de demande de certificat d'économies d'énergie (CEE)

**AXA France IARD SA**

**Eau:**

- Actes de prélèvement légionnelle
- Portabilité de l'eau

**Mesurage:**

- Attestations de surface : Loi Carrez, surface habitable, surface utile, surface de plancher, surfaces hors œuvre brute, hors œuvre nette.
- Mesurages en extérieurs et intérieurs
- Mission de topographie et numérisation 3D
- Réalisation de dessin et maquettes 2D & 3D

**Sécurité:**

- Rédaction de Plan de Prévention des Risques, nécessaire lors de l'intervention d'une entreprise extérieure sur le site d'une entreprise utilisatrice
- Réalisation de documents uniques d'évaluation des Risques Professionnels
- Pose de détecteurs incendie
- Géodétection et géoréférencement des réseaux enterrés et identification au sol en marquage piquetage

**Formation:**

- Formation aux métiers du diagnostic
- Formation aux risques amiante, plomb
- Formation aux risques électrique
- Formation aux risques lié au travail en hauteur

**Autres:**

- Etat des lieux locatifs
- Etats des lieux dans le cadre des dispositifs Robien et Scellier
- Attestation de décence du logement (critères de surface et d'habitabilité)
- Audit de pré acquisition
- Dossier de mutation

**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



### **Garanties au contrat 1<sup>ère</sup> Ligne N° 3912280604**

Montant des garanties : « Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.

### **Garanties au contrat 2<sup>ème</sup> Ligne N° 3912431104**

| <b>NATURE DES GARANTIES</b>  | <b>LIMITES DES GARANTIES</b>   |
|--|--|
| Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus<br>(autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après) | <b>9.000.000</b> € par année d'assurance et par sinistre                                     |
| <b>Dont :</b><br><b>Dommages corporels</b>   | <b>9.000.000</b> € par année d'assurance et par sinistre                                     |
| <b>Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus</b>   | <b>1.200.000</b> € par année d'assurance et par sinistre                                     |
| <b>Autres garanties :</b>  |  |
| <b>Atteinte accidentelle à l'environnement</b> (tous dommages confondus)   | <b>750.000</b> € par année d'assurance   |
| <b>Responsabilité civile professionnelle</b><br><b>(tous dommages confondus)</b>   | <b>par expert</b><br><b>300.000</b> € par sinistre et <b>500.000</b> € par année d'assurance |
| <b>Dommages aux biens confiés</b><br>(selon extension aux conditions particulières)  | <b>150.000</b> € par sinistre  |
| <b>Reconstitution de documents/ médias confiés</b> (selon extension aux conditions particulières)  | <b>30.000</b> € par sinistre   |

La garantie de l'Assureur s'exerce à concurrence des montants suivants : **pour la seule garantie Responsabilité Civile Professionnelle :**

Tous dommages confondus : 6 000 000 € par sinistre et par année d'assurance

Dont :

- Dommages résultant d'atteintes à l'environnement accidentelles sur les sites des clients de l'assuré : 1 500 000 € par sinistre et par année d'assurance

**Il est précisé que ces montants interviennent :**

- en excédent des montants de garantie du contrat de 1<sup>ère</sup> ligne,
- après épuisement des montants de garantie fixés par année d'assurance dans le contrat de 1<sup>ère</sup> ligne. En cas d'intervention du présent contrat au premier euro, il sera fait application des franchises du contrat de 1<sup>ère</sup> ligne.

#### **AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Les garanties s'exercent à concurrence des montants figurants ci-dessous de la présente.  
Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2023 au 01/01/2024 inclus**, sous réserve du paiement des primes 2021 et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à NANTERRE, le 28 Février 2023  
Pour la Société :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. E.' with a flourish.



**CERTIFICATION  
DE PERSONNES**

## Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N°1075

**Monsieur MENNI Abdelhakim**

**Amiante sans mention**

Selon arrêté du 24 Décembre 2021

**Amiante**

Date d'effet : 26/08/2022 : - Date d'expiration : 25/08/2029

**Amiante avec mention**

Selon arrêté du 24 Décembre 2021

**Missions spécifiques, bâtiments complexes**

Date d'effet : 28/09/2022 : - Date d'expiration : 25/08/2029

**Plomb sans mention**

Selon arrêté du 24 Décembre 2021

**Constat du risque d'exposition au plomb**

Date d'effet : 13/12/2022 : - Date d'expiration : 12/12/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,  
Edité le 06/06/2023, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 25, avenue Léonard de Vinci – Technoparc Europarc – 33600 PESSAC  
Salles de formation : 71/73, rue Desnouettes – 75015 PARIS  
Tél : 05.33.89.39.30 – Mail : contact@lcp-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr  
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800032 – RCS BORDEAUX – 809 149 198 -- Code APE : 7022 Z  
En 487@ LE CERTIFICAT V011 du 16-12-2022



Accréditation N° 4-0590  
Portée disponible sur  
www.cofrac.fr